

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 20 mars 2026

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,
à 19h15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

16 mars 2026

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier – JAOUEN
Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PELLE Charlotte – PIGEYRE Carole – PLOUHINEC
Marine – POREE Magalie – PORS Olivier – POTHIN Romane – ROLLAND Iwan – ROUAULT Noémi.

Etaient absents : /

Romane POTHIN a été élue secrétaire de séance.

2026-03-03 : ELECTION DES ADJOINTS

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 du CGCT,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à TROIS ;

Le conseil procède à l'élection des adjoints. Cette opération se fait sous la présidence du maire
nouvellement élu.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L 2122-
7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les adjoints sont élus au scrutin de
liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement
d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième
tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de
la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'élire une liste de candidats pour les postes de :

- **1er adjoint, chargé des travaux et des finances ;**
- **2nd adjoint, chargé des affaires sociales et scolaires ;**
- **3^{ème} adjoint, chargé de la communication et de l'animation.**

Après un appel à candidatures, une liste de trois candidats est déposée par Loïc Flochlay. La liste est composée de :

- Loïc Flochlay pour le poste de 1^{er} adjoint
- Gwénaëlle Jaouen pour le poste de 2nd adjoint
- Jean-Luc Dulout pour le poste de 3^{ème} adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

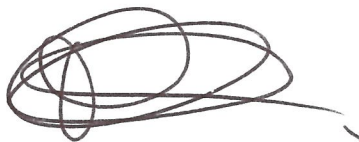
La liste déposée par M. Loïc Flochlay a obtenu : 15, quinze voix.

La liste de Loïc Flochlay ayant obtenu la majorité absolue, Loïc Flochlay, Gwénaëlle Jaouen et Jean-Luc Dulout sont proclamés adjoints.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La secrétaire de séance

Romane POTHIN



Le Maire

Olivier PORS

